

# La dépendance des personnes âgées

---

## Déclaration du groupe de la CGT-FO

La place des personnes âgées dans la société fait, apparemment du moins, l'objet d'un large consensus. Les travaux du CESE font écho à ceux des parlementaires ainsi qu'à ceux des groupes de travail initiés par le gouvernement. De ces travaux, on retire le sentiment que la dramatisation des chiffres a masqué les vrais enjeux.

Il y a donc surtout un problème immédiat de prise en charge des restes à charge et d'organisation du secteur médico-social représenté par l'aide à l'autonomie. Du fait du désengagement de l'État, les dépenses des Conseils généraux ont explosé, compromettant l'équilibre de leurs budgets.

Or il convient de partir de l'intérêt et des souhaits des personnes concernées, aussi est-ce à juste titre que les rapporteurs préconisent de mettre l'accent sur la prévention de la perte d'autonomie et sur l'adaptation de l'habitat à la situation des personnes âgées.

Le groupe FO regrette d'ailleurs que la saisine gouvernementale ait laissé de côté les personnes handicapées dont les problèmes sont, sur bien des points, similaires à ceux des personnes âgées en matière d'autonomie.

Mais c'est évidemment sur la question du financement que le travail du Conseil est attendu car c'est le volet prise en charge des coûts qui conditionne toute l'approche.

Pour Force ouvrière, il serait nécessaire d'appuyer le renforcement de la prise en charge de la dépendance sur l'assurance maladie. D'abord parce que celle-ci est légitime pour tout ce qui concerne la santé des assurés et on sait qu'une aide à l'autonomie mal gérée a forcément des répercussions sur la santé. Cette prise en charge, sous la forme d'un 5e risque (et non d'une 5<sup>ème</sup> caisse qui isolerait les bénéficiaires) aurait le mérite de la simplicité, en prolongeant la prise en charge de l'assurance maladie de la Sécurité sociale de 1945. Ce risque pourrait parfaitement être géré en coordination avec la CNSA sous réserve d'un fonctionnement comparable à celui de la commission accident du travail au sein de la CNAMTS.

Cette prise en charge élargie aurait aussi pour mérite de soulager la charge de l'APA pour les Conseils généraux. Elle pourrait être utilement coordonnée au niveau des CARSAT, anciennement Caisses régionales d'assurance maladie, sous réserve de renforcer leurs équipes.

Or, même s'il est réservé dans le texte de l'avis une place à l'assurance maladie dans des actions innovantes de prévention, l'hypothèse du rapprochement avec la CNSA est écartée, ce que nous déplorons.

En conséquence, est écartée également l'hypothèse d'un financement collectif et universel à travers une hausse de la cotisation maladie. Celle-ci, même limitée, suffirait pourtant à financer une grande partie des besoins, pourvu qu'elle soit « fléchée », c'est-à-dire que les sommes levées soient exclusivement destinées à la prise en charge des

personnes âgées dépendantes. À quoi pourrait s'ajouter un recours à l'impôt pour les revenus non soumis à cotisation.

Dès lors, l'avis recommande un financement par l'alignement du taux plein de la CSG sur les pensions de retraite sur le taux des actifs. Cela représente 1,7 milliards d'euros qui seraient donc ponctionnés sur le montant des retraites.

On ne peut s'empêcher de faire le rapprochement avec les résultats d'un groupe de travail ministériel qui chiffre les dépenses privées restant à la charge des particuliers, à 1,5 milliard d'euros pour les dépenses de dépendance.

On peut donc considérer que, dans ce schéma, les restes à charge seraient financés par les personnes âgées elles-mêmes, ce qui remet en cause le principe d'universalité du financement auquel il est fait référence à plusieurs reprises et qui risque d'être le principal message entendu par le grand public.

Donc, sur la seule question du financement et de la place de l'assurance maladie, le groupe FO serait porté à acter ce désaccord en votant contre l'avis. En effet, la logique de la solidarité nécessite un renforcement de la Sécurité sociale, tant dans ses missions que dans ses modalités de financement.

Pour autant, le groupe FO n'oublie pas que l'avis réfute l'hypothèse de la mise en place d'une assurance obligatoire par capitalisation, comme d'ailleurs l'hypothèse d'une journée de solidarité supplémentaire qui pèserait exclusivement sur les salariés à l'instar de la première, ni enfin qu'il écarte toute suggestion de récupération sur les successions des bénéficiaires de l'APA.

Dans ces conditions et tout en saluant le travail effectué dans des délais très serrés, le groupe Force ouvrière s'est abstenu sur le texte présenté.